

gent canadien, a toujours été renouvelé de façon plus ou moins routinière. Toutefois, depuis les événements de 1974, l'une ou l'autre des parties – soit le gouvernement de Chypre (constitué essentiellement de Cypristes grecs), soit l'État fédéral des Cypristes turcs – tente habituellement d'imposer certaines conditions politiques au maintien de l'UNFICYP.

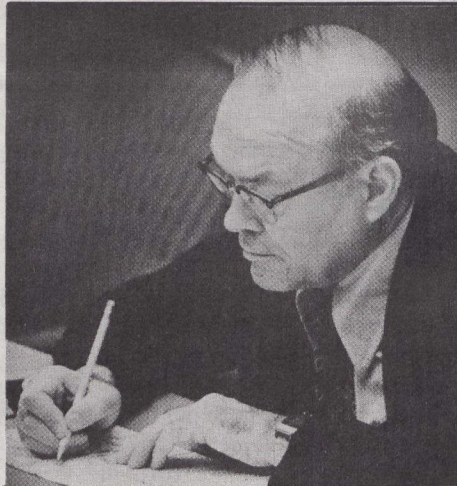
A compter de minuit, en ce 15 juin 1977, le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre devait être renouvelé pour une autre période de six mois.

C'est pourquoi, à la suite de la publication du rapport semi-annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les activités de la Force, le président du Conseil de sécurité, l'ambassadeur Barton, avait amorcé des négociations avec les parties directement concernées (surtout les Cypristes grecs et les Cypristes turcs, la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni). Les Grecs et les Cypristes grecs soutenaient que rien n'avait changé à Chypre depuis six mois, alors que les Turcs et les Cypristes turcs prenaient le contre-pied de cette affirmation. Les deux camps exigeaient que leur point de vue soit exprimé dans la résolution du Conseil sur le renouvellement du mandat de l'UNFICYP. En dépit des efforts assidus du président du Conseil et des initiatives d'autres membres – principalement les ambassadeurs du groupe des États non alignés et des pays occidentaux – depuis cinq jours, rien n'assure le renouvellement du mandat.

À la suite de consultations bilatérales et collectives pratiquement ininterrompues, les membres du Conseil, réunis officieusement, en arrivent enfin à une entente à vingt-trois heures quarante-deux et se précipitent alors vers la salle du Conseil de sécurité. Les minutes s'égrènent; il reste à régler certaines questions de procédure.

Finalement, dans une atmosphère fébrile où tous fixent l'horloge, le bruit du marteau de l'ambassadeur Barton sur la table plonge soudainement le Conseil dans le silence. Tous les regards se tournent vers le fauteuil présidentiel.

L'ambassadeur Barton propose que le mandat de l'UNFICYP soit renouvelé aux termes d'une résolution dont les paragraphes du dispositif seraient identiques à ceux de la résolution précédente, mais dont le préambule refléterait les changements survenus. Ne recevant aucune objection, le président décrète que la résolution est adoptée par voie de consensus.



L'ambassadeur William Barton (ci-dessus), représentant permanent du Canada aux Nations Unies, était président du Conseil de sécurité au moment des chauds débats qui ont conduit au renouvellement du mandat de l'UNFICYP, le 15 juin 1977.

Une question de secondes...

En serrant la main de M. Barton, le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, constate que la montre digitale de ce dernier marque vingt-trois heures, cinquante-neuf minutes et quarante-cinq secondes. Si le mandat n'avait pas été renouvelé avant minuit, le contingent canadien à Chypre et, à vrai dire, l'UNFICYP, n'auraient eu aucun statut officiel et auraient donc été impuissants à empêcher le déclenchement de nouvelles hostilités dans l'île troublée de Chypre.

Conférence diplomatique sur les pêches

Une Conférence diplomatique en vue de préparer une convention prévoyant une coopération internationale en matière de pêches dans la région de l'Atlantique du Nord-Ouest s'est tenue à Ottawa du 11 au 21 octobre. La nouvelle convention remplacera la Convention internationale sur les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest qui régit les activités de pêche dans cette région depuis 1950. Dix-huit pays se livrant à la pêche dans cette région et la Communauté économique européenne étaient représentés à la Conférence.

Lors de deux réunions préparatoires tenues à Ottawa, en mars et en juin, un projet de convention avait été établi; il a servi de base aux négociations de cette réunion. Ce projet prévoit la constitution

d'un organe scientifique qui conseillera les États côtiers, à leur demande, sur le fondement scientifique nécessaire à la gestion à l'intérieur des zones de 200 milles récemment établies par les États côtiers de la région. Il prévoit également la constitution d'une régie des pêches pour la région immédiatement adjacente à la zone de 200 milles et sise au-delà.

Le S.É.A.E., M. Jamieson, a bien précisé que la nouvelle organisation doit reconnaître l'intérêt particulier que revêt pour le Canada la région immédiatement adjacente à la zone de deux cents milles et celle sise au-delà, ce qui illustre l'importance primordiale des ressources halieutiques à l'intérieur de la zone des 200 milles et des besoins des communautés côtières.

Conclusion de la plus importante vente de niveleuses canadiennes

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) participera, avec la Banque de Montréal, au financement de la plus importante vente par le Canada de niveleuses à l'étranger. On évalue qu'elle se montera à 19 millions. Deux accords de prêt ont été signés pour la vente, à la république de Turquie, de 475 niveleuses fabriquées par la Dominion Road Machinery Co. Ltd. (DRM), de Goderich (Ontario).

C'est la troisième commande de niveleuses de DRM faite par la Turquie et que finance la SEE cette année. En février dernier, le ministère turc des Affaires rurales avait fait l'acquisition de 37 de ces machines. Cette vente exceptionnelle devrait engendrer environ 500 années-hommes pour les Canadiens; elle intéresse au moins sept grands sous-traitants.

Selon M. E.C. Hill, vice-président à la production du DRM, la société compte engager 50 personnes supplémentaires pour augmenter l'effectif des 1 000 employés qui travaillent déjà à l'usine ontarienne située au nord de London. On s'attend également à une hausse des activités dans le secteur des pièces détachées.

Dominion Road Machinery est le plus important constructeur de niveleuses du Canada, et l'un des trois plus grands du monde. Depuis 1970, cette société a vendu plus de 1 250 niveleuses à la Turquie, répondant ainsi à plus de la moitié des besoins du gouvernement turc pour ce type de machine. Les niveleuses DRM sont exportées dans 60 autres pays.